

Sébastien Frey

Maire d'Agde
Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Conseiller Départemental de l'Hérault

Agde, le 11 mars 2025

A l'attention des représentants du personnel de la SODEAL

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous suite à la réunion en date du 6 mars 2025 au cours de laquelle nous avons évoqué ensemble les différents points relatifs au transfert du personnel de la SODEAL, que vous représentez, en direction de la Ville d'Agde.

A votre écoute, et comme convenu, je tiens à formaliser les engagements de la Ville d'Agde qui visent à vous apporter les garanties que vous demandez. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre légal et sont repris dans l'ordre dans lequel ils ont été abordés ensemble et retranscrits aux termes du compte-rendu que vous avez rédigé.

1. Cadre juridique. L'activité portuaire sera assurée par un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). L'activité du centre nautique sera assurée par un Service Public Administratif (SPA). Le choix des formes de gestion a été opéré en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques.
2. Délai. Le transfert des activités mentionnées sera effectué au plus tôt le 1^{er} avril 2025 et au plus tard le 1^{er} juin 2025.
3. Organisation. Il est confirmé que les activités seront transférées de la SODEAL en direction de la Ville d'Agde sans que leur organisation ne soit en quelque point modifiée. Les services concernés intégreront l'administration municipale selon leur organisation actuelle, tant au niveau de la direction qu'au niveau des services eux-mêmes. Les missions dévolues aux salariés de la SODEAL seront conservées. Comme indiqué au point 5, les conditions de travail de ces derniers seront inchangées.
4. Période légale de négociation de 15 mois. Eu égard au choix de maintenir l'intégralité des conditions de travail du personnel de la SODEAL, il est indiqué par la présente que la Ville d'Agde renoncera à la période légale de négociation de 15 mois. Cette décision, qui vaut garantie apportée aux salariés de la SODEAL, fera l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour de la première séance publique du Conseil Municipal faisant suite à la remunicipalisation de l'exploitation des ports, du centre nautique et des berges de l'Hérault.

5. Transfert des contrats de travail des agents du port. Les agents du port verront leurs contrats de travail transférés en direction de la Ville d'Agde. Ils conserveront leur niveau de rémunération actuel et bénéficieront d'un déroulement de carrière tel que prévu aux termes de la convention collective des ports de plaisance. Leurs missions, leurs horaires et leurs lieux de travail, resteront inchangés.
6. Transfert des contrats de travail des agents du centre nautique. Les agents du centre nautique ne pouvant pas être transférés en direction de la Ville d'Agde sous couvert de la convention collective des ports de plaisance, il est proposé de laisser à chacun des quatre agents concernés le libre choix parmi les deux options suivantes :
- a. L'agent demeurera en fonction au sein du centre nautique (SPA). Il jouira d'un contrat de droit public. Il conservera son niveau de rémunération actuel et bénéficiera d'un déroulement de carrière tel que prévu par les règles de la fonction publique territoriale.
 - b. L'agent sera affecté au sein des services du port (SPIC). Il jouira d'un contrat de droit privé sous couvert de la convention collective des ports de plaisance. Il conservera son niveau de rémunération actuel et bénéficiera d'un déroulement de carrière tel que prévu aux termes de la convention collective des ports de plaisance.

Un courrier sera adressé à chacun des salariés de la SODEAL les informant que leurs contrats de travail se poursuivront dans les mêmes conditions qu'auparavant, sans modification de leurs droits et obligations individuels. En outre, il stipulera que leurs rémunérations seront inchangées et qu'ils conserveront l'ancienneté acquise au sein de la SODEAL.

Je compte sur votre implication au service des usagers du port, du centre nautique, des berges de l'Hérault et plus largement des Agathois, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Mei à vous,



Sébastien FREY

Le Maire